



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE
D'EURE-ET-LOIR



CAMPAGNE PAC 2020

Droits à paiement de base

Transfert et accès à la réserve



DPB – Formulaires



- ✍ Notices et formulaires téléchargeables sur télépac dans l'onglet « formulaires et notices 2020 »
- ✍ Les formulaires des clauses de transfert ou demandes d'accès à la Réserve peuvent être rattachés en pièces jointes lors de la télédéclaration de surfaces
- ✍ **Vigilance** : date de réception des pièces télédéclarées = date de signature du dossier PAC
- ✍ Pièces justificatives au format « papier » à adresser de préférence par courrier à la DDT, si les fichiers sont trop lourds.
- ✍ Les exploitants doivent signer le **recto et le verso** du formulaire + l'annexe « identification des DPB transférés » (uniquement pour la clause C)

DPB – Budget 2020 – PACAGE



PREFETE
D'EURE-ET-LOIR



- ✍ Montant DPB 2020 = montant DPB 2019 (possible prélèvement si le budget 2020 est en baisse)
- ✍ Les DPB à transférer en 2020 sont identifiés avec la valeur unitaire de 2019 (se reporter à la notification du portefeuille de DPB 2019 du cédant)
- ✍ En cas d'attribution d'un nouveau PACAGE :
Un exploitant repreneur (individuel ou société) doit effectuer un transfert de DPB > en cas de passage d'individuel à une forme sociétaire, et inversement
- /!\ Cas de transformation d'une société avec continuité de la personne morale (changement de statut juridique d'une forme sociétaire, EARL vers SCEA par ex) les DPB restent attachés à l'exploitation : pas de clause à rédiger.
Dans tous les autres cas, contracter des clauses pour transférer les DPB



DPB – Transfert de foncier



- ✘ Les parcelles déclarées en 2020 à la PAC doivent correspondre aux parcelles cadastrales concernées par le transfert foncier, et précisées dans les pièces justificatives
- ✘ Si les terres concernées par le transfert ont fait l'objet d'un échange, ou sont transférées à un autre exploitant > joindre des justificatifs à la clause, et identifier les parcelles PAC telles qu'elles sont déclarées par l'exploitant tiers
- ✘ Le transfert des DPB surnuméraires du cédant (coche sur clause A et C) est pris en compte sous réserve que la clause soit recevable
/!\ = Transfert sans terre : prélevement définitif de 30% sur les DPB

DPB – Dotations JA/Nouvel Installé



- ✍ 2 programmes ouverts sur la campagne 2020 :
 - dotation Jeune Agriculteur,
 - dotation Nouvel Installé (individuel ou en Société)
- ✍ Selon les critères d'éligibilité précisés sur les formulaires
- ✍ RAPPEL : une seule dotation possible sur la programmation en cours (2015/2020)
- ✍ Pour justifier de la date d'installation, l'exploitant en cours d'installation doit justifier de sa démarche auprès de la MSA pour être affilié, en produisant une attestation qui sera ensuite complétée par l'attestation définitive.

Vigilance : démarche effective avant le 15 mai 2020



DPB – IMPORTANT



POINT DE VIGILANCE :

La **TOTALITÉ** des pièces justificatives prouvant le transfert de foncier (baux ruraux, actes de vente, mises à disposition, attestations notariées...) doivent **IMPÉRATIVEMENT** être jointes aux clauses à la date limite de dépôt des dossier PAC



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE
D'EURE-ET-LOIR



Contact

02 37 20 50 05

ddt-bea@eure-et-loir.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE
D'EURE-ET-LOIR



Bonne déclaration